

**ARRÊTÉ 2024/075  
portant autorisation de création d'une zone de manœuvre permanente au profit  
du 2<sup>e</sup> régiment de dragons**

Le préfet d'Indre-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code de la défense, notamment ses articles R. 1311-33 et suivants, relatifs au rôle du préfet de département, responsable de la protection des personnes, de la sauvegarde des installations et ressources d'intérêt général ainsi que des mesures relatives à la production, la réunion et l'utilisation des diverses catégories de ressources et à l'utilisation de l'infrastructure, et concourant à la liberté d'action des forces armées et à leur soutien ;

**VU** le décret du 7 décembre 2022 portant nomination de M. Patrice LATRON en qualité de préfet d'Indre-et-Loire ;

**Vu** la demande du commandant de zone terre Nord-Ouest en date du 24 avril 2024 ;

**Vu** les avis rendus par les collectivités et services sollicités ;

**Considérant** la demande de création d'une zone de manœuvre permanente recevable, sous condition du respect d'un certain nombre d'obligations énumérées infra ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créé à titre permanent, à compter de la date du présent arrêté, et au bénéfice du 2<sup>e</sup> régiment de dragons, une zone de manœuvre permanente sur l'arrondissement de Chinon et dans la région ouest du département d'Indre-et-Loire, comportant les limites suivantes (carte détaillée en annexe 1) :

**Quadrilatère :**

Limite Nord-Ouest :

LAT47.578297°/LONG 0.265970

Limite Nord-Est :

LAT47.526776°/LONG 0.571258

Limite Sud-Est :

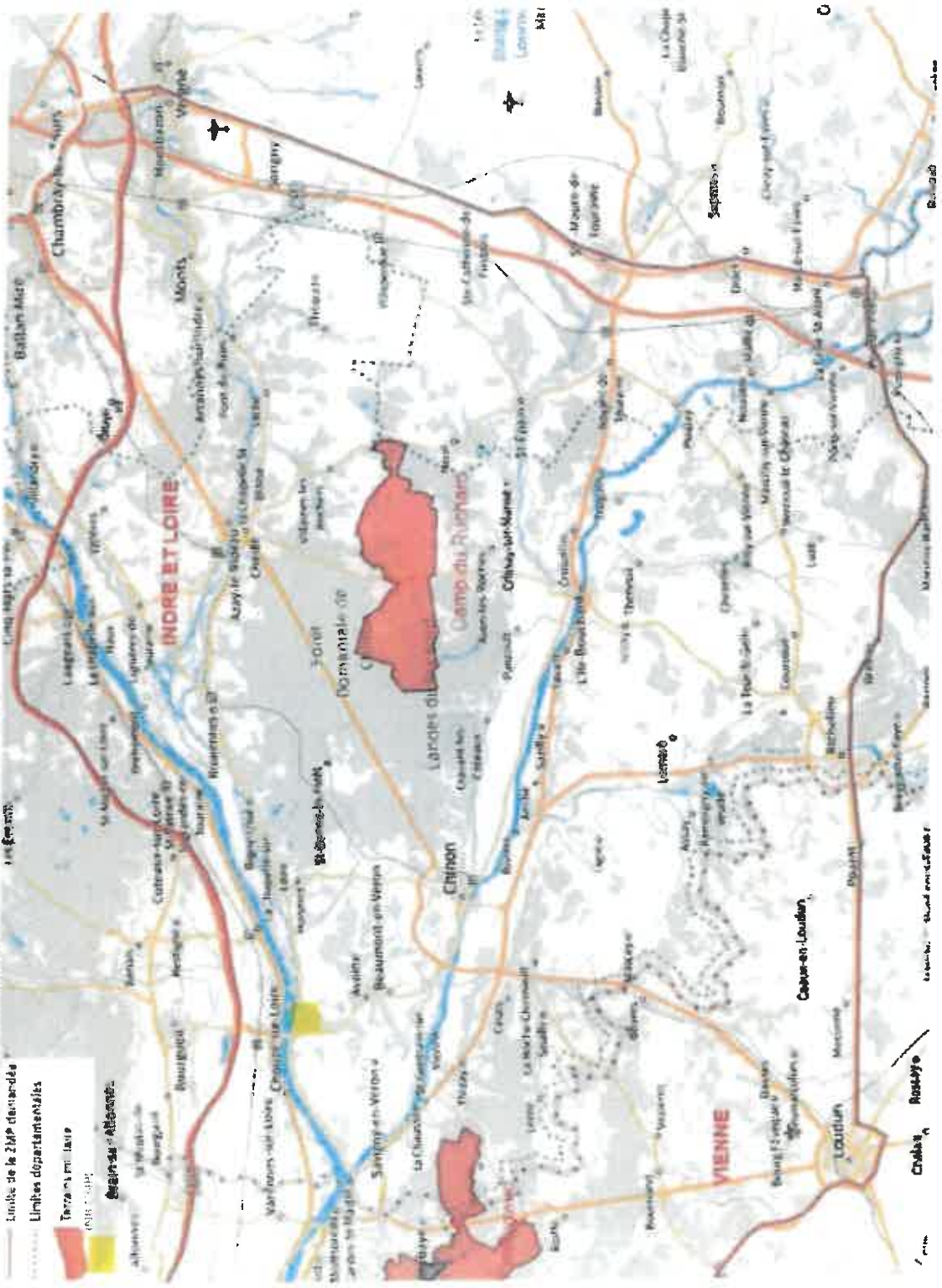
LAT47.526776°/LONG 0.571258

Limite Sud-Ouest :

LAT47.170534°/LONG 0.137578

Annexe 1

Carte de la ZMP sur le département de l'Indre-et-Loire





**PRÉFET  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Sécurités  
Service interministériel de défense  
et de protection civiles**

**ARRÊTÉ n°2024/076  
portant autorisation de création d'une zone de manœuvre permanente au profit  
des écoles militaires de Saumur (E.M.S)**

Le préfet d'Indre-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code de la défense, notamment ses articles R. 1311-33 et suivants, relatifs au rôle du préfet de département, responsable de la protection des personnes, de la sauvegarde des installations et ressources d'intérêt général ainsi que des mesures relatives à la production, la réunion et l'utilisation des diverses catégories de ressources et à l'utilisation de l'infrastructure, et concourant à la liberté d'action des forces armées et à leur soutien ;

**VU** le décret du 7 décembre 2022 portant nomination de M. Patrice LATRON en qualité de préfet d'Indre-et-Loire ;

**Vu** la demande du commandant de zone terre Nord-Ouest en date du 24 avril 2024 ;

**Vu** les avis rendus par les collectivités et services sollicités ;

**Considérant** la demande de création d'une zone de manœuvre permanente recevable, sous condition du respect d'un certain nombre d'obligations énumérées infra ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créé à titre permanent, à compter de la date du présent arrêté, et au bénéfice des écoles militaires de Saumur, une zone de manœuvre permanente sur l'arrondissement de Chinon et dans la région ouest du département d'Indre-et-Loire, comportant les limites suivantes (carte détaillée en annexe 1) :

**Quadrilatère :**

Limite Nord-Ouest :

LAT47.578297°/LONG 0.265970

Limite Nord-Est :

LAT47.526776°/LONG 0.571258

Limite Sud-Est :

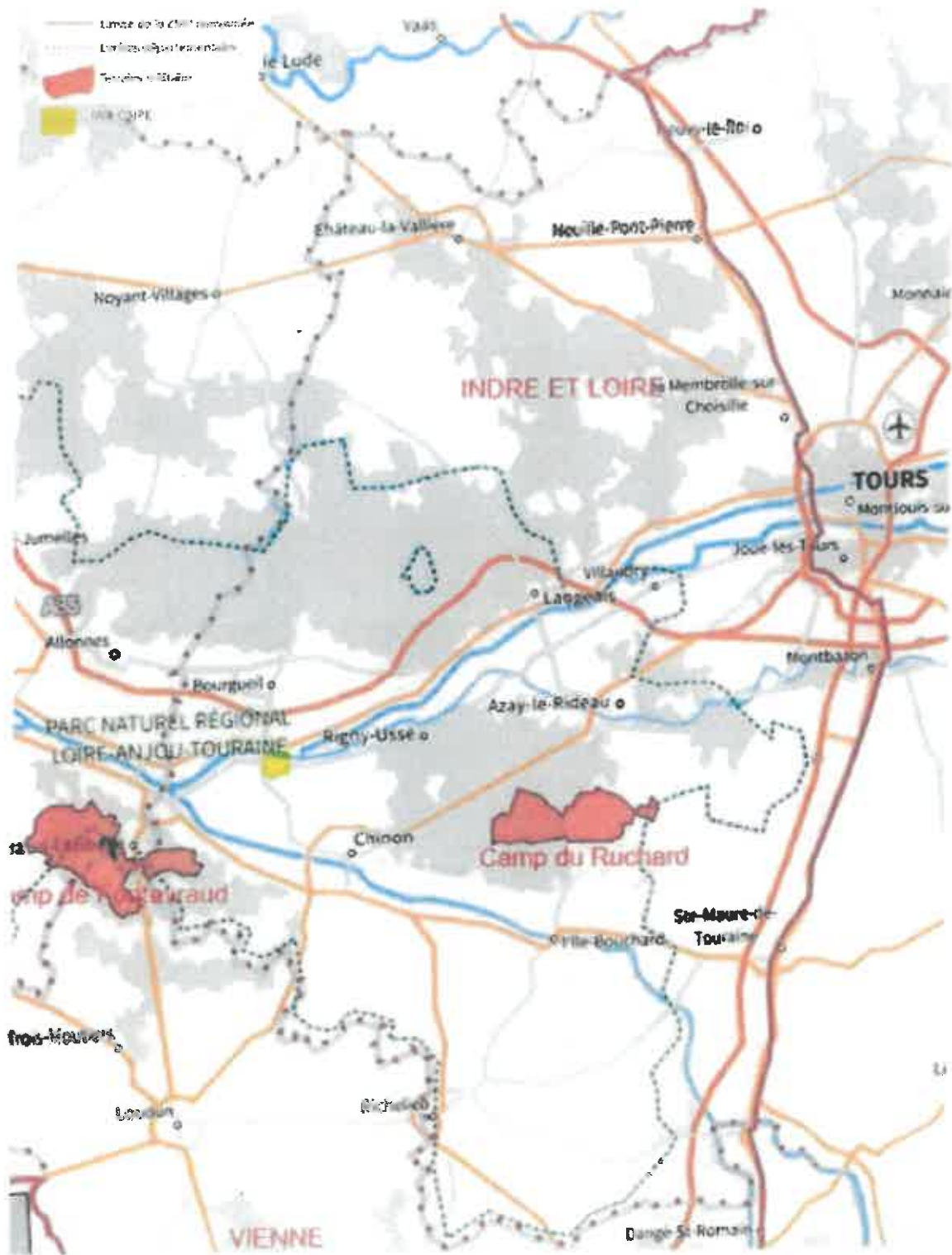
LAT46.977831°/LONG 0.492430

Limite Sud-Ouest :

LAT47.170534°/LONG 0.137578

15, rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

### Carte de la ZMP sur le département de l'Indre-et-Loire



Mesdames, Messieurs, les Maires,  
Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-joint les arrêtés portant création de 2 zones de manœuvres permanentes au profit des écoles militaires de Saumur et du 2e régiment de Dragon, publiés ce jour, au recueil des actes administratifs.

Vous en souhaitant bonne réception.

Respectueusement,



**PRÉFET  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet du Préfet  
Direction des sécurités  
Service interministériel de défense  
et de protection civiles  
Chargée de défense civile et de prévention

Préfecture d'Indre-et-Loire  
15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9

Tél: 02.47.33.13.69